



Lillers, le 16 janvier 2023

Madame Carole DUBOIS
Maire de LILLERS

Monsieur David VERKEMPINCK
Adjoint à la Vie Associative

Aux responsables Associatifs

Service Animation

Tél. 03.21.61.64.64

Fax 03.21.61.64.65

Dossier suivie par:

Lucie Blanckaert

Mel: animation@mairie-lillers.fr

l.blanckaert@mairie-lillers

Nos réf : SA/CD/LB 262.16.01.23

Objet : subvention de fonctionnement associatif 2023

Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'avions annoncé en début d'année 2022, les dossiers de demandes de subventions au fonctionnement associatif ont été modifiés pour tenir compte des évolutions des modes de pratique et des spécificités de chaque champ associatif.

Vous trouverez, en téléchargement sur le site de la commune ou sur demande auprès du service Animation / Sport / Vie Associative / Citoyenneté et Protocole, les différents dossiers de subvention 2023.

Consécutivement à la délibération du 15 décembre 2022, il est désormais nécessaire de souscrire au contrat d'engagement républicain, qui sera acté par l'apposition de votre signature.

Veuillez noter que les dossiers transmis **après la date butoir du 19/02/2023** ne pourront être étudiés dans les délais impartis, tout comme les dossiers incomplets. Pour répondre à vos questions, le service Animation, Sports, Vie associative, Citoyenneté et Protocole se tient à votre disposition, sur rendez-vous les mardis et jeudis.

En attendant de pouvoir en échanger de vive voix, soyez assurés du soutien de l'équipe municipale à la vie associative. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,
Carole DUBOIS



L'Adjoint à la Vie Associative,
à l'Animation, à la Citoyenneté,
David VERKEMPINCK